

Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 novembre 2008 de MM. Jean-Charles Lathion, Gérard Deshusses, Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Miguel Limpo, Christian Zaugg, Pascal Rubeli, M^{mes} Alexandra Rys, Sarah Klopmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Marie Chappuis, Catherine Buchet-Harder et Anne-Marie Gisler, acceptée par le Conseil municipal le 13 octobre 2010, intitulée: «Pour des états généraux de l'aménagement privilégiant le vivre ensemble et une gestion équilibrée de la mobilité».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser, en partenariat avec l'Etat, des états généraux de la mobilité et de l'aménagement privilégiant la notion de vivre ensemble à Genève;
- d'y associer les représentants de toutes les parties concernées: associations d'habitants, Touring Club Suisse, Association transports et environnement, Pro Vélo, services concernés de la Ville et de l'Etat, etc.;
- de présenter les conclusions au Conseil municipal en particulier sous l'angle des points de convergence, de divergence, des risques et des opportunités.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif n'a pas attendu l'adoption de cette motion par le Conseil municipal pour procéder à une large concertation en matière d'aménagement et de mobilité.

A la fin de 2009, après plusieurs mois de concertation, notre Conseil est arrivé à un projet commun basé sur la proximité, la convivialité et la sécurité, en vue de doter enfin notre ville de véritables zones piétonnes.

Ce projet, qui devrait permettre d'intervenir sur une trentaine de lieux, rues ou places, et d'assainir le bruit routier d'une quinzaine d'axes, répond à différentes demandes exprimées par le Conseil municipal ou par la population.

Afin de débattre des différentes options qui lui sont liées, et dans l'intention de pouvoir concrétiser sa réalisation dans des délais raisonnables, les principaux acteurs concernés ont été invités à participer à deux tables rondes. Celles-ci ont eu lieu les 1^{er} février et 8 mars 2010. Elles ont réuni les représentants de toutes les parties concernées, citées dans l'invite de la présente motion, soit différentes associations d'habitants, le Touring Club Suisse, l'Association transports et envi-

ronnement, Pro Vélo, de même que des représentants des milieux économiques, les TPG, ainsi que plusieurs services concernés, tant de la Ville que de l'Etat (Direction générale de la mobilité).

A l'issue des deux tables rondes, malgré la volonté clairement exprimée par les membres du Conseil administratif présents, il n'a pas été possible de trouver un compromis acceptable permettant la réalisation du projet. Au contraire, les positions souvent fort divergentes des uns et des autres, toutes sensibilités confondues, ne sont ressorties que renforcées au terme de ces réunions.

Cet exemple et le peu de résultat auquel il a abouti illustrent les limites de l'exercice demandé par les invites de cette motion. Cette situation ne décourage cependant pas le Conseil administratif, mais le contraint en l'espèce à développer une stratégie différente. Il va de soi que celle-ci, le moment venu, sera à nouveau présentée à l'ensemble des parties concernées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 31 août 2011.